

Certificat de pension ou de rente, de retenue d'impôt et de crédits d'impôt bonifiés 2025 ¹⁾

bénéficiaire :

nom

prénom

numéro

rue

code postal

localité

ligne			code postal	localité
1	période du	au	classe d'impôt et taux (svt fiche)	
2	A) pension ou rente brute ²⁾	Nature ³⁾	H) désignation de l'organisme de pension ou de l'employeur	
3				
4			nom: _____	
5			adresse: _____	
6			_____	
7			sous-total:	
8	B) déductions			
9	1. cotisations sociales ⁴⁾			
10	2. déductions ⁵⁾	FO		
11		FFO		
12		DS		
13		FDS		
14		CE		
15	C) exemptions (à spécifier)		certifié exact,	
16	_____		_____ , le _____	
17	_____			
18	_____			
19	D) rémunérations servant de base à la retenue			
20	E) impôt retenu		signature de l'organisme de pension ou de l'employeur	
21	F) crédit d'impôt pour pensionnés bonifié	CIP		
22	G) crédit d'impôt CO2 pour pensionnés bonifié	CI-CO2		
23	H) crédit d'impôt monoparental bonifié	CIM		

1) le certificat ne sert pas à la transmission des extraits de compte par l'organisme de pension ou de l'employeur à l'administration des contributions directes, cette transmission ne peut se faire que par voie électronique.

2) Indiquer les pensions ou rentes en espèces ou en nature, y compris les rémunérations non périodiques et avant déduction des cotisations sociales.

3) Indiquer séparément en signalant par des lettres: P = pension, R = rappel de pension.

4) Indiquer la part de l'assuré, les cotisations pour l'assurance dépendance non comprises.

5) Déduction inscrite sur la fiche de retenue pour excédents de frais d'obtention (FO), forfait pour frais d'obtention (FFO), dépenses spéciales (DS), forfait pour dépenses spéciales (FDS) ou charges extraordinaires (CE).